

Intervention d'APELE Nature à la Commission Consultative  
de l'Environnement de l'Aéroport de Strasbourg du 03/10/2017.

J'ai lu dans l'éditorial du Rapport Annuel Environnement de 2016 que l'Aéroport de Strasbourg poursuit toujours ses activités aéronautiques en y associant le respect du cadre de vie des riverains.

C'est bien de l'écrire.

Ce serait mieux de l'appliquer.

En 2016, 16 dérogations ont été accordées.

En 2017, du 1<sup>er</sup> janvier au 14 septembre, c'est 39 dérogations qui ont été accordées dont 27 à VOLOTEA.

Si VOLOTEA n'est pas capable d'organiser ses 6 ou 8 vols journaliers dans les plages horaires du protocole, il faudra qu'elle modifie son organisation pour y revenir.

L'Association APELE Nature considère que l'attitude de VOLOTEA ainsi que celle de l'Aéroport de Strasbourg qui lui délivre des dérogations à outrance, est un manque de respect total des riverains et des Associations signataires du protocole.